



## Résumé d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée – Système de contrôle d'accès FaceStation

Auteur : Valencia IIP Advisors Limited

Date : Juillet 2021

**Cadre supérieur responsable** : Gilles Payant – Gestionnaire, Installations et agent de sécurité du ministère

**Déléguée conformément à l'article 10** : Natalie Sabourin, coordonnatrice de l'AIPRP de l'ACSTA

Voici un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) réalisée par Valencia IIP Advisors Limited pour le compte de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) dans le cadre du Système de contrôle d'accès FaceStation (« FaceStation »). L'ÉFVP a été réalisée conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur l'ÉFVP et aux dix principes du code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur l'évaluation des pratiques équitables de traitement de l'information.

FaceStation est une solution matérielle biométrique installée aux points d'accès aux bureaux de l'ACSTA à partir des aires publiques. La solution effectue la reconnaissance faciale des employés et des entrepreneurs de l'ACSTA à l'aide d'un lecteur. Elle permet de limiter l'accès aux bureaux de l'ACSTA à partir des aires publiques. Ce système est déployé par Paladin, une société d'experts-conseils canadienne. Paladin a recommandé d'utiliser le terminal FaceStation 2, qui a été conçu par Suprema Inc.

Afin que FaceStation soit en mesure d'effectuer la reconnaissance faciale des employés et des entrepreneurs de l'ACSTA, l'Administration nécessite que leur image faciale soit enregistrée. Grâce à l'analyse d'images infrarouge, les points d'identification uniques du visage de l'utilisateur sont enregistrés afin de créer une image de leur visage. Les images créées sont converties en code binaire au moyen d'un algorithme exclusif à Suprema Inc. Le système ne stocke pas les images faciales ou autres. Il se fie plutôt au code binaire utilisé pour reconnaître chaque personne autorisée.

L'ÉFVP n'a révélé aucune préoccupation majeure en ce qui concerne le respect de la *Loi sur la protection de la vie privée*.

Type de programme	
Administration des programmes / Activité et services	<input checked="" type="checkbox"/>

Type de renseignements personnels concernés et contexte	
Les renseignements personnels dont le caractère sensible est limité au contexte et qui sont recueillis directement (ou indirectement) auprès des personnes ou obtenus avec leur consentement à ce qu'ils soient divulgués en vertu d'un programme autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/>



Les informations personnelles sensibles (c'est-à-dire, l'image biométrique ou le balayage facial, le nom de l'employé, la carte d'identité de l'employé, la période de validité, le niveau d'accès).	<input checked="" type="checkbox"/>
--	-------------------------------------

Partenaires de programmes et participation du secteur privé	
Au sein de l'ACSTA (répartis entre un ou plusieurs programmes de l'ACSTA)	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisations du secteur privé ou organisations internationales ou gouvernements étrangers	<input checked="" type="checkbox"/>

Durée du programme	
Programme de longue durée	<input checked="" type="checkbox"/>

Participants au programme	
Le programme a une incidence sur toutes les personnes, aux fins de son administration interne.	<input checked="" type="checkbox"/>

### Conclusion

En juillet 2021, un exemplaire de la présente ÉFVP a été transmis au Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) aux fins d'examen.